

République Française

DEPARTEMENT DES ARDENNES

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 10 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le vingt-neuf juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Francis BONNE.

Nombre de Membres élus : 23, en fonction : 23, qui ont délibéré : 22.

Etaient présents : M. Francis BONNE, Mme Claude DRUMEL, M. Jean-Paul GRASMUCK, Mme Sophie DROZDOWIEZ, M. Patrick MALLY, M. Marc GUÉNIOT, M. Michel GAUTRON, M. Mistral BANA, M. Michel BELDJOUDI, Mme Claudine CHATELAIN, Mme Brigitte KLEIN, Mme Martine GOFFINET, Mme Myriam HIBLOT, M. Arnaud FAUCHERON, Mme Anne MARBEUHAN, Mme Sandrine BRECK, M. Sébastien BRACHET, M. Olivier BARBIER, M. Olivier LEPAGE, M. Jean-Jacques BOURGERIE, Mme Isabelle PARENT, Mme Noémie MAYET.

Absente excusée : Mme Christelle CAHART

Secrétaire élu : M. Marc GUÉNIOT

.....

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers, donne lecture du compte rendu du 3 juillet 2020, qui n'appelle aucune observation.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 1 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS – ELECTIONS SENATORIALES 2020

Considérant le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Les deux conseillers les plus jeunes et les deux plus âgés sont assesseurs. Une seule liste a été déposée. La liste de Francis BONNE

Après vote du Conseil Municipal selon le mode de scrutin prescrit, il a été procédé à l'élection des délégués et suppléants suivants :

Titulaires

Francis BONNE
Claude DRUMEL
Marc GUÉNIOT
Claudine CHATELAIN
Mistral BANA
Sophie DROZDOWIEZ
Michel GAUTRON

Suppléants :

Arnaud FAUCHERON
Martine GOFFINET
Patrick MALLY
Anne MARBEUHAN

DELIBERATION pour mémoire : voir PV / document officiel

DÉLIBÉRATION n° 2 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT LOUIS VAL

VU le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Olivier BARBIER, ne prend pas part au vote, vue qu'il est agent de l'ONF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

PROCÈDE à l'ÉLECTION des 5 DÉLÉGUÉS.

Sont élus

Michel GAUTRON
Olivier LEPAGE
Claude DRUMEL
Jean-Paul GRASMÜCK
Michel BELDJOUDI

La séance est levée à 20h40.

Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits.

Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations.